

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n° 2013/24

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2013 « PROMOTION DE LA VALLEE DE L'UBAYE » AVEC DES SPORTIFS INDIVIDUELS.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye souhaite soutenir les sportifs de la vallée de quinze ans et plus pratiquant la compétition sportive à titre individuel au sein d'une fédération officielle agréée « Jeunesse et sport », en octroyant une aide financière calculée sur les résultats (podiums) selon un barème défini et limitée à 300 €/ an/ sportif pour les 15-18 ans et 600 €/an/sportif pour les plus de 18 ans.
- Les sportifs s'engagent à participer à la promotion de la vallée de l'Ubaye et, au cours des compétitions, à faire référence à leur appartenance à la vallée dans la presse écrite, audio et télévisuelle par le biais d'écussons et d'autocollants mis à leur disposition et lors des interviews.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention type qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ces conventions dans la limite des crédits inscrits, à cet effet, au budget annexe tourisme,
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au Budget Annexe Tourisme 2013, art 6574,
- **DEMANDE** au Président de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises à ce titre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI.

